



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONTFERRAT
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 038-213802564-20260410-20260401A-AR



Arrêté municipal n° 2026-04-01

Portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montferrat

Commune de MONTFERRAT

Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants relatifs aux procédures de modification du PLU ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu l'avis conforme délibéré le 11 décembre 2025 par la MRAe requérant la réalisation d'une évaluation environnemental proportionnel aux enjeux,

Vu la délibération n°20251201 du conseil municipal en date du 18 décembre 2025 prenant acte de l'avis délibéré du 11 décembre 2025 de la MRAe et décidant le report de l'enquête publique sur la base d'un dossier amendé du projet de modification du PLU concentrée sur l'OAP du centre bourg et l'extension de la déchetterie,

Vu l'avis conforme délibéré le 26 février 2026 par la MRAe sur la base d'un projet de modification du PLU amendé ne requérant pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Vu la délibération n°20260208 du conseil municipal en date du 06 mars 2026 prenant acte de l'avis conforme délibéré le 25 février 2026 par la MRAe et chargeant le maire de la procédure d'enquête publique,

Vu la décision n°E25000173/38 du 30 juillet 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que la modification du PLU nécessite une enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montferrat ayant pour objet :

- La modification de l'OAP **centre Bourg 1** qui concernait notamment la zone AUa1, aujourd'hui en cours d'urbanisation et la zone AUa2 qui doit être adaptée considérant qu'elle s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement du centre bourg de Montferrat en cours, et qu'elle n'a pas permis de faire aboutir un projet d'urbanisation.
- des modifications du règlement écrit et du zonage, pour les points suivants :
 - L'ajustement du zonage du PLU en cohérence avec les objectifs des OAP modifiées,

- la possibilité de réaliser un bâtiment d'accueil pour le camping de Bellecour
- l'ajustement du zonage Ae selon l'emprise de la déchetterie, pour permettre sa restructuration,
- l'intégration des mesures concernant la commune pour l'application du PLH 2025-2031 de la CAPV.
- créant et ajustant quatre ER dans le cadre de l'OAP Centre Bourg I (n°2, 3, 11, 12.13), pour plusieurs équipements publics (espaces extérieurs ombragés pour l'école et centre de loisirs, cheminements doux et liaison cyclables) ;
- prévoyant une servitude Eq pour les équipements publics liés à l'aménagement de la zone AUa2 (desserte interne et son cheminement piéton, emprise pour le passage de la Via 5 lacs)

- la correction d'erreurs matérielles, consistant notamment l'ajustement du zonage A à l'emprise de la plateforme de la déchetterie intercommunale, pour permettre sa restructuration dans sa seule emprise actuelle ; cette correction a pour effet de faire passer une partie de la zone concernée classée en Ae (secteurs à vocation agricole identifiés comme ayant un intérêt écologique) vers la zone A (secteur à vocation principale d'activité agricole) ; et régularisant une erreur de tracé de zonage sur une voirie desservant une maison d'habitation, qui passe de la zone N à la zone Uc.

Article 2 : Durée de l'enquête

Il est procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montferrat du lundi 11 mai 2026 à 9h00 au vendredi 29 mai 2026 à 11h00.

Article 3 : Commissaire enquêteur

Monsieur Etienne Boissy a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 4 : Lieux et modalités de consultation

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- en mairie de Montferrat pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6967>
- sur le site internet de la commune : www.montferrat38.fr
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie

Article 5 : Observations du public

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

- en mairie de Montferrat pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courrier adressé à

Mr le Commissaire Enquêteur – Mairie de Montferrat
150, place CA PEGOUD
38620 MONTFERRAT

- directement à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6967>
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6967@registre-dematerialise.fr
- lors des permanences assurées par le Commissaire-Enquêteur aux dates suivantes :
 - lundi 11 mai 2026 de 14h à 16h
 - jeudi 21 mai 2026 18h à 20h
 - vendredi 29 mai 2026 9h à 11h

Article 6 : Mesure de publicité

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute sa durée.

Un avis d'enquête publique sera également publié dans les journaux suivants : Les Affiches de Grenoble et Terre Dauphinoise habilités à recevoir les annonces légales, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 jours de celle-ci.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802564-20260410-20260401A-AR

Article 7 : Dispositions finales

- Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de MONTFERRAT – 150, place CA PEGOUD – 38620 MONTFERRAT et sur le portail www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
- Le Conseil Municipal délibérera ensuite sur l'approbation de la modification du PLU.

Fait à Montferrat ; le 10 avril 2026,

Le Maire,

Michel JAYET-DAUPHINE

